

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## 10 décembre 2016

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - M Pascal DROCCHI - Adjoint - M Thierry BONVOISIN - M Michel DABOUT - M Alain FAURE – M Jean-Paul HAUVEL - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à M Thierry BONVOISIN - Mme Catherine FILIPOV – M Jean-Claude LE MOINE donne pouvoir à M Michel DABOUT - Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à Mme Martine LETARTRE - M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

A été désigné en qualité de secrétaire : M Olivier PONTHEIU.

- Informations de Monsieur le Maire

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2017 : 36 selon le Rectorat et 38 selon les arrivées prévues en janvier 2017.

- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Ce régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à l'exception du personnel de la police municipale, des contractuels de droits privés (contrats aidés ou d'apprentissage...) et des vacataires.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- IFSE : (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) est une part fixe liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle selon les critères suivants :
  - Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard
  - De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
  - Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

L'IFSE est versée mensuellement et est proratisée en fonction du temps de travail. Elle regroupera différentes primes (IAT, IEMP, PRF, IFTS...).

- CIA : (Complément indemnitaire) est une part facultative et variable, versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent selon les critères suivants :
  - Travail (autonomie, travail en équipe)
  - Implication dans le travail (qualité du travail, vis-à-vis des administrés et des partenaires)
  - Absences (cumul sur le semestre)
  - Réalisation des objectifs

Le CIA est versée bi-annuellement et est proratisé en fonction du temps de travail. Cela correspond aux primes reçues en juin et/ou en novembre de chaque année.

Accord du Conseil pour valider la mise en place de ce régime indemnitaire à compter du 01/01/17.

- Décision modificative  
Buste officiel de Marianne réservé aux lauréats du concours : montant de 2 400€ HT soit 2 880€ TTC.  
Proposition de prélever 2 900€ des dépenses imprévues (020) pour les placer à l'article 2161 (œuvres d'art en investissement).  
Accord du Conseil.  
Le Conseil valide les frais d'organisation pour 1 259,10 € HT.
- Loyers communaux 2017 :
  - Les loyers des logements augmentent très légèrement de + 0,06% selon l'IRL,
  - Les baux commerciaux augmentent de 1,00%.
- Taxe de séjour 2017 (camping, hôtels, meublés) : maintien des tarifs et légère augmentation de la taxe forfaitaire du camping (mobil homes).
- Les tarifs communaux (concession de cimetière, droit de place, échafaudage) restent au même tarif.  
Le Conseil rajoute le tarif d'une cavurne pour une durée de 15 ans à 450€. Les concessions perpétuelles ne seront plus vendues à partir du 01/01/17.
- CNP 2017  
Renouvellement du contrat CNP 2017 (assurance du personnel communal) pour un montant 13 660,33€.  
Accord du Conseil.
- Personnel  
Renouvellements de contrats : 2 adjoints techniques (ménage et voirie) et l'adjoint administratif (OT).  
Accord du Conseil.
- Indemnité de conseil de madame la Trésorière  
Attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des établissements publics locaux, au bénéfice du Receveur Municipal de la Commune d'un montant de 436,35€ net.  
Accord du Conseil avec demande d'établir en janvier un bilan et des conseils sur le potentiel budgétaire pour le dossier confortement de la falaise.
- Mise à disposition de matériels  
Demande de mise à disposition des biens et des équipements nécessaires au transfert de compétence « Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés » : la benne à ordures ménagères sera transférée pour le 1<sup>er</sup> janvier à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.  
Accord du Conseil.
- Vente de locaux techniques  
La commune a reçu une offre d'achat pour les locaux des actuels services techniques place du Lavoir.  
2 estimations par agences immobilières ont été faites : agence Lasseray et agence Normandy Castel.  
La Commune a reçu plusieurs propositions ou projets :

- par le boulanger ambulant (J.C) qui souhaitait créer une boulangerie-pâtisserie : abandon du projet car budget d'aménagement trop lourd.
- par un particulier pour l'achat du garage pour y entreposer des voitures de collection.
- par un voisin tout proche pour y garer ses véhicules.
- pour un projet d'artisanat – atelier de peinture et enseignement mais le montage financier en présence d'un notaire, n'a pu se concrétiser.
- pour un cabinet dentaire mais le couple de dentistes de Seine-Maritime n'ont pu équilibrer le budget face à trop de travaux d'aménagement.

Accord du Conseil pour la vente des locaux situés 9 place du Lavoir pour un montant de 135 000€ net vendeur avec une condition suspensive relative à la vente rapide d'un bien de l'acheteur.

- Achat d'une parcelle

Une habitante a fait une proposition de vente d'une parcelle d'une superficie de 12a 35ca dans le Parc des Graves. Cette parcelle contient une maison et un jardin. Accord du Conseil pour l'achat de cette parcelle de 12a 35ca pour un montant de 15 000€ nets vendeur.

Un courrier au Président du Conseil Départemental sera envoyé afin que l'achat de ce bien coïncide avec le transfert du Parc à la commune d'ici juin 2017.

- Approbation du règlement intérieur de la Société Publique Locale

Suite à la création de la SPL de développement territorial et touristique du territoire de Deauville, demande d'approbation de son règlement intérieur. Accord du Conseil.

- Questions diverses

- Dérogation au repos dominical

Dans les établissements de vente au détail, le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut-être supprimé, est défini par décision du Conseil Municipal avant le 31 décembre de chaque année. L'avis conforme est requis lorsque le nombre de dimanches est supérieur à 5. Avis favorable du Conseil.

- Location gérance

Demande du locataire-gérant du Casino pour une participation aux fluides (chauffage de salle du 1<sup>er</sup> étage) à hauteur de 500€. Accord du Conseil pour la participation à hauteur de 500€ sous la forme d'une réduction d'un prochain loyer.

- Projet de piscine d'eau de mer de Mme de Keyzer

Ce type de piscine existe déjà St Malo et Granville. Le Conseil décide d'étudier ce projet pour le budget 2017.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

